

RAPPORT

Au Conseil Communal de Bullet

De la commission des Finances, chargée de l'examen du préavis municipal

N° 27-2014

Crédit pour la finalisation de la pose de la fibre optique sur le territoire communal

Rapporteur : M. Aldo Paillard

Membres : M. Olivier Chablaix
M. Serge Gander
M. Romain Previtali
M. Bernard Tripet

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 10 avril 2014, afin de se prononcer sur le préavis mentionné ci-dessus. Elle a rencontré M. le Syndic Jean-Franco Paillard. La commission le remercie pour les informations et les réponses apportées sur ce dossier.

Préambule

La Commission des finances invite les membres du Conseil Communal à se référer au rapport N°19-2013 quant à la première demande de crédit pour la réalisation du Réseau de fibre optique sur le territoire communal.

Contenu du Préavis

Le préavis N° 27-2014 détaille l'ensemble des investissements à consentir en vue de terminer la pose de la fibre optique sur notre territoire communal. Le crédit demandé par la Municipalité porte sur un montant de 387'300.— et représente les travaux de fouille pour 4870m.

Il faut noter que cette évaluation s'appuie sur les métrés communiqués par l'entreprise VO Energies et selon les tarifs pratiqués sur les travaux déjà réalisés en 2013.

Par ailleurs, ces travaux permettront d'honorer les contrats établis entre les propriétaires et l'autorité communale.



Questions et discussions

Compte tenu des investissements déjà consentis et au vu de l'intérêt très marqué par la population, il ne fait pas un doute que les travaux entrepris doivent être menés à leur terme afin de permettre à nos concitoyens de pouvoir accéder au plus vite à la fibre optique en déploiement sur notre commune.

Comme déjà mentionné dans le rapport sur le préavis N° 19-2013, la commission demande à la Municipalité d'établir une proposition de règlement précisant notamment la taxe d'introduction pour les nouveaux raccordements

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

Vu le préavis Municipal N° 27-2014 Demande de crédit pour la finalisation de la pose de la fibre optique sur le territoire communal.

Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier le dit préavis et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

D'autoriser la Municipalité à effectuer le solde des travaux en vue de la pose de la fibre optique sur le territoire communal

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 387'300.-- par le biais d'un compte au bilan à créer à cet effet.

De permettre à la Municipalité de financer ce crédit par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du moment,

D'inviter la Municipalité à amortir cet investissement sur une période de 15 ans.

Bullet le 14 avril 2014.

Les Membres

Le rapporteur